

Quels métiers ?

Cette formation vise à développer des compétences en gestion et valorisation d'espaces et de territoires ainsi qu'en éducation à l'environnement, en vue de préserver la biodiversité (faune, flore et milieux).

Ces compétences sont variées et vous permettront :

- d'établir des expertises (inventaires faune-flore, identification et état des milieux, analyse de problèmes...);
- de mettre en place la concertation entre acteurs des territoires ruraux ;
- de concevoir des projets de gestion des espèces ou des milieux, ou des projets d'éducation à l'environnement ;
- de définir des objectifs de gestion et de valorisation ;
- de choisir et de mettre en œuvre des travaux de gestion et des séquences d'animation du public en respectant et en utilisant les outils réglementaires.

Finalement, les métiers visés sont essentiellement :

- technicien ou chef de chantier de génie écologique (ex. : technicien rivière, technicien espaces naturels),
- chargé d'études naturalistes (inventaires, suivis d'espèces...),
- technicien-garde ou écogarde (surveillance, entretien, prévention, voire police),
- animateur ou éducateur nature (animation d'un public, conception de projets en éducation à l'environnement, animation en tourisme nature).

Mais aussi : technicien-animateur, garde animateur, garde zones humides...

Formation

Cette formation s'adresse avant tout à un public qui doit s'impliquer fortement dans des actions de gestion des espèces, des milieux naturels et des territoires et/ou des actions d'animation et d'éducation à l'environnement, ou encore à des acteurs de la protection de la nature qui désirent valider leurs compétences acquises au cours de leurs expériences.

Elle permet aussi aux titulaires du DEJEPS « Animation socio-éducative ou culturelle », mention « Développement de projets, territoires et réseaux », d'obtenir le BTSA GPN en ne passant que les épreuves E3, E4 et E6.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) **après acceptation par le responsable de formation**.

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **31 mai** de l'année civile précédant l'année d'examen (exemple : 31 mai 2022 pour un examen en 2023).

Depuis février 2021, il faut trouver un stage **AVANT** l'entrée en formation.

Gestion et protection de la nature

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 6 modules spécifiques à l'option GPN (enseignement professionnel)

- M51** Expertises naturalistes
- M52** Gestion de la nature et concertation territoriale
- M53** Opération de génie écologique
- M54** Animation d'un public
- M55** Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels
- M56** Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature

Stage

La formation inclut un ou **plusieurs stages** pour permettre de développer ses compétences dans un contexte professionnel :

- un stage obligatoire de 8 semaines, pouvant être fractionné, dans un organisme, un service d'une collectivité territoriale, une entreprise, un bureau d'études ou une association, actif dans la Gestion et la Protection de la Nature ; ce stage doit permettre de mener une étude d'ordre technique qui servira de support à l'épreuve terminale E7 ;
- un ou plusieurs stages de courte durée pour explorer d'autres aspects professionnels de la Gestion et Protection de la Nature ou affirmer son projet professionnel.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires d'AgroSup Dijon Enseignement à Distance, à Neuvic (19), à Saint-Chély-d'Apcher (48), à Lons-le-Saunier (39) et à Nogent-sur-Vernisson (45).

AgroSup Dijon Enseignement à Distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

www.enseignement-a-distance.agrosupdijon.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :
– avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
– justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socioéconomique (M21, M22)	6	4 h 00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties	8	40 min	oral
– E7-1 : rapport de stage et compte rendu d'expériences professionnelles	4	3 h 00	écrit
– E7-2 : analyse d'un cas concret à partir de documents			

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 min	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h 00	oral
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrit
E5 Épreuve d'économie et filière (M52, M55)	3	3 h 30	écrit
E6 Épreuve scientifique et technique (M51, M53, M54, M56)	6	1/2 journée + 2 h 00	pratique et écrit

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSa choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSa, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

Les candidats ajournés à l'examen depuis moins de 5 ans peuvent conserver, à leur demande, les notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10.

NB : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt